



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES
BOUCHES DU RHONE



Arles Crau Camargue Montagnette



CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES

CONVENTION FINANCIERE ANNEE 2017

Établi entre

L'État, représenté par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône,
Stéphane BOUILLON,

Et

Le syndicat mixte du Pays d'Arles, représenté par son président *Michel FENARD*,

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représentée par son président, *Claude VULPIAN*,

La communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles, représentée par son président, *Hervé CHERUBINI*,

La communauté d'agglomération Terre de Provence, représentée par son président, *Bernard REYNES*,

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat ;

et

Le parc naturel régional des Alpilles, représenté par son président, *Jean MANGION*,

Le parc naturel régional de Camargue, représenté par son président, *Roland CHASSAIN*,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Et d'autre part,

Les communes d'Arles, de Saint-Etienne-du-Grès, Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Martin-de-Crau,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2017 liste les actions à engager pour l'année 2017.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité du Pays d'Arles, signé le 16 mars 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2017

Ces actions, qui seront à engager en 2017, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation.

ARTICLE 3 : Suivi et évaluation

Le suivi du contrat de ruralité du Pays d'Arles fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Il représente l'inventaire continu et systématique des actions financées, de la mise en œuvre globale du Contrat et des résultats obtenus. Il se base sur :

- des indicateurs plus généraux de suivi de la mise en œuvre du programme.
- des indicateurs de réalisations et de résultats définis pour chaque objectif stratégique

Catégorie	Sous-catégorie	Indicateurs de réalisation et de résultat (cible)
Mise en œuvre du Contrat	Fonctionnement général du contrat	➤ Nombre de comités de pilotage organisés (4/an) ➤ Nombre de comités technique organisés (4/an)
	Suivi des actions et suivi financier	➤ Nombre d'actions programmées/engagées/payées ➤ Montant moyen par projet ➤ Évolution des consommations par objectif opérationnel et stratégique ➤ Montant de crédits FSIL (investissement et ingénierie/étude) engagés/consommés (2,4 M€ en 2017)
	Communication	➤ Nombre d'outils de communication et d'information mis en place
Objectifs stratégiques	OS 1 - Aménager l'espace et équiper le territoire	➤ Nombre d'outils de connaissance et de maîtrise de l'évolution du foncier développés ➤ Nombre de nouvelles entreprises créées grâce aux outils mis en place via le contrat de ruralité
	OS 2 - Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles	➤ Existence d'une stratégie pluriannuelle et globale d'attractivité du Pays d'Arles ➤ Nombre de projets de développement touristique mis en œuvre
	OS 3 - Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois	➤ Nombre de nouveaux circuits de commercialisation de produits agricoles développés ➤ Nombre d'emplois créés/maintenus
	OS 4 - Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants	➤ Existence d'une stratégie opérationnelle de déplacement multimodal ➤ Nombre de projets de mobilité douce mis en œuvre
	OS 5 - Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles	➤ Nombre de bâtiments réhabilités ➤ Nombre de nouveaux services, marchands ou non, développés

ARTICLE 4 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Total crédits Etats sollicités	DETR	FSIL thématique	FSIL Contrat de ruralité	Autres financements Etat	FNADT section locale
3 013 000 €	45 000 €	400 000 €	2 400 000 €	55 000 €	113 000 €

La programmation ci-annexée résulte d'une sélection effectuée par le comité de pilotage.

Il est détaillé ci-dessous les évolutions qui ont été apportées à la programmation prévisionnelle du Contrat de ruralité signé le 16 mars 2017 :

Maitre d'ouvrage	Fiche action	Action	Observations
ACCM	n° 2	Aménager un pôle de création d'entreprises au village d'entreprises d'Arles	Réduction du FNADT à 73 000 € Affectation FSIL Investissement 4 674 €

ACCM	n° 3	Requalification des zones économiques	Augmentation du coût de l'opération à 605 000 €, augmentation de la part Département et réduction du FSIL (- 115 152,00 €)
SMPA	n° 5	Elaborer une stratégie foncière agricole	Augmentation de la part FSIL ingénierie (+ 6 000,00 €),
SMPA	n° 7	Elaborer un Mesure d'Occupation des Sols	Augmentation de la part FSIL ingénierie (+26 000,00 €),
Métropole Aix Marseille Provence/Pays d'Arles co-pilote	n° 15 '	Projet Alimentaire Territorial	Réduction du coût du projet (financement hors FSIL)
CCVBA	n° 15'''	Relance de la filière amande, promouvoir la plantation et les bonnes pratiques agro-écologiques	Stabilisation du projet, redistribution du financement FSIL investissement (- 22 400,00 €) et ingénierie (+ 10 400,00 €).
ACCM	n° 16	<i>Appuyer la valorisation des riz de Camargue auprès des industriels agro-alimentaires-Acquisition d'un analyseur de viscosité</i>	Changement de maîtrise d'ouvrage
ACCM	n° 17	<i>Mise en place des équipements pastoraux collectifs en Camargue</i>	Changement de maîtrise d'ouvrage
Saint-Etienne-du-Grès	n°19	<i>Renforcer le marché circuits courts de fruits et légumes de gros</i>	<i>Augmentation du financement FSIL(+ 42 910,46 €)</i>
Commune Arles	N° 20	<i>Rénover la cuisine centrale d'Arles</i>	<i>Réduction du FSIL droit commun (- 100 000 €)</i>
CCVBA	n° 21	<i>Installer une unité de transformation des déchets vers en bio-combustibles</i>	<i>Réduction du financement FSIL en investissement (-19 200,00 €) et ingénierie (-10 400,00 €)</i>
SMPA	n° 23	<i>Définir une stratégie opérationnelle de déplacements multimodaux à l'échelle du Pays d'Arles</i>	<i>Réduction du financement FSIL ingénierie (- 32 000 €)</i>
Saintes-Maries-de-la-Mer	n° 41	Réalisation d'une structure carrossable au Mas de la Cure	Inscription d'une nouvelle action (+32 000,00 €)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2017 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiés avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

SIGNATURES

Monsieur le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Stéphane BOUILLON

Monsieur le président du syndicat mixte
du Pays d'Arles

Michel FENARD

Monsieur le président de
Terre de Provence agglomération

Bernard REYNES

Monsieur le président de la communauté
d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

Claude VULPIAN

Monsieur le président de
la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles

Hervé CHERUBINI

Monsieur le maire, commune
d'Arles

Hervé SCHIAVETTI

Monsieur le maire, commune de
Saint-Martin-de-Crau

Dominique TEIXIER

Monsieur le Maire, commune de
Saint-Pierre-de-Mézoargues

Jacky PICQUET

Monsieur le maire, commune de
Saint-Etienne-du-Grès
Monsieur le Président
du Parc naturel régional des Alpilles

Jean MANGION

Monsieur le maire, commune de
Saintes-Maries-de-la-Mer
Monsieur le Président
du Parc naturel régional de Camargue

Roland CHASSAIN

Fait à , le

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES – ACTIONS 2017

Objectif stratégique 1 : Aménager l'espace et équiper le territoire

Objectif opérationnel 1.1 : Créer les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques structurantes

Fiche action n° 1 – Financement hors crédits contractualisés

Fiche actions n°2 Aménager un pôle de création d'entreprises au village d'entreprises sur la commune d'Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services publics et marchands et aux soins »
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Attractivité du territoire »
Cette fiche actions s'inscrit hors mesure des CIR.	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET : « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche actions répond à l'objectif opérationnel 1.1 « Créer les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques structurantes ». Elle vise en effet à mettre à disposition des jeunes entreprises des locaux et des outils de type coworking, à proximité de structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.	

Descriptif du projet

Dans le cadre de son engagement pour une politique d'aide à la création d'entreprises du secteur tertiaire, le Village d'entreprises a été transféré, en décembre 2012, à la communauté d'agglomération ACCM qui en assure la gestion, l'animation et la commercialisation.

Implanté dans les anciens bureaux des Constructions Métalliques de Provence à l'entrée de la zone industrielle Nord, le Village d'entreprises propose un ensemble d'outils visant à faciliter et sécuriser l'implantation, ainsi que le développement d'entreprises sur le territoire.

Ce site, de type hôtel d'entreprises, s'adresse à toutes les entreprises. En effet, il s'inscrit comme un véritable outil visant à faciliter et soutenir l'implantation de nouvelles structures, mais c'est également une réponse à des besoins de sociétés déjà en activité souhaitant évoluer dans un environnement adapté à leur développement.

Outre l'offre de bureaux, le Village d'entreprises dispose d'une large palette de services dédiés aux porteurs de projet en hébergeant un réseau d'acteurs de la création d'entreprise :

- Initiative Pays d'Arles, qui propose des mesures d'accompagnement et de financement pour tout profil de porteurs de projet du Pays d'Arles ;
- les organismes de conseil (Accès conseil et Sud conseils) qui proposent un accompagnement renforcé auprès de publics prioritaires ;
- les couveuses d'activité (Interface, Intermade et Boreal innovation), qui proposent un hébergement juridique aux porteurs de projet afin de tester leur activité ;
- un dispositif Citéslab qui agit sur l'émergence de projets au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'ADIE, qui propose des solutions d'accompagnement et de financement pour des porteurs de projet qui n'ont pas accès aux financements bancaires classiques.

Depuis le départ de la société Entrepose Contracting en 2005, un espace de 350 m², situé au 1^{er} étage du bâtiment, est disponible. La vacance de ce lieu ainsi que celle des bureaux 18/19/20 (500 m² au total) constituent un réel enjeu de développement du Village d'entreprises.

Le projet consiste en l'aménagement de cet espace comme suivant :

- Création d'un nouvel outil de type coworking (64 m²) à destination des porteurs de projet et des jeunes entrepreneurs du territoire en phase de test d'activité et des entreprises existantes (entre 10 et 15 postes de travail). L'objectif est de mettre à disposition des postes de travail équipés et connectés (ouverts ou confidentiels), des salles de formation et de réunion, un accueil et un espace de convivialité. De plus, en partenariat avec les structures de la création d'entreprises, de nouveaux services seront proposés : mise à disposition de ressources (INSEE, APCE), sessions de formations, permanences d'experts.
- Mise à disposition de 5 bureaux dédiés à des locations temporaires (journée, semaine...)
- Sur la partie restante (environ 250 m²) : délocaliser Initiative Pays d'Arles ; les locaux vacants (6 bureaux pour 141 m² au total) permettraient de rassembler les structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : Accès conseil, Sud conseils, Intermade, Interface.

En parallèle les études et les travaux de réhabilitation énergétique et de qualité environnementale de l'ensemble du bâtiment financés par l'État dans le cadre du TEPCV (Transition énergétique pour la croissance verte) et par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du CRET (Contrat régional d'équilibre territorial) ont débuté en fin d'année 2016.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux de réaménagement complet des espaces	240 000
	Sous-total Investissement	240 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Partenaires : État, Région, Initiative Pays d'Arles et autres structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	240 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

FSIL 2017 (Investissement)	2	4 674		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT	30	73 000		
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	68	162 326		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Réalisation des travaux (240 000 € HT)				

Le démarrage des travaux est prévu pour le second semestre 2017 pour une durée de 4 mois.

Fiche actions n°3 Requalifier des zones économiques – Saint-Martin-de-Crau															
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR															
 	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres » Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.														
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action															
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».															
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles															
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.2 « Hiérarchiser et requalifier les zones d'activités ». Elle vise à rendre les zones existantes plus attractives et à gérer les espaces publics conformément aux principes du développement durable															
Descriptif du projet															
La zone d'activité communautaire <u>Bois de Leuze</u> à Saint-Martin-de-Crau regroupe des activités industrielles et artisanales. Près de 1.000 emplois ont été recensés sur cette zone d'activités pour la présence de plus de cinquante entreprises. Créé il y a plus d'une trentaine d'années, cet espace économique à l'origine du développement de l'activité logistique sur Saint-Martin-de-Crau doit être requalifié. L'opération de requalification interviendra sur les problématiques suivantes : les services proposés aux chefs d'entreprises et aux salariés, la qualification des aménagements paysagers et urbains, le schéma viaire, la création d'un giratoire, la réhabilitation des voiries, la signalisation horizontale et verticale. Ce projet global de requalification contribuera à l'émergence d'une association d'entreprises sur la zone. En 2017, la requalification de la rue Curie est programmée. La zone du <u>Cabrau</u> est insérée au sein du tissu urbain de la commune. Elle regroupe des activités artisanales et commerciales compatibles avec la mixité urbaine. Cette zone d'activité communautaire d'une superficie d'une dizaine d'hectares compte environ 200 emplois pour une petite centaine d'entreprises. L'opération de requalification souhaitée interviendra essentiellement sur la reprise de voirie, sur de l'aménagement paysager et du mobilier urbain, la fourniture et pose de mat d'éclairage public, la signalisation horizontale et verticale.															
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Type</th> <th>Coût (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Investissement</td> <td>Reprise de voirie, aménagement paysager et mobilier urbain</td> <td>605 000</td> </tr> <tr> <td>Sous-total Investissement</td> <td>605 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Études et ingénierie</td> <td>/</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-total Études et ingénierie</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				Type	Coût (€ HT)	Investissement	Reprise de voirie, aménagement paysager et mobilier urbain	605 000	Sous-total Investissement	605 000	Études et ingénierie	/	0	Sous-total Études et ingénierie	0
	Type	Coût (€ HT)													
Investissement	Reprise de voirie, aménagement paysager et mobilier urbain	605 000													
	Sous-total Investissement	605 000													
Études et ingénierie	/	0													
	Sous-total Études et ingénierie	0													
Maître d'ouvrage et partenaires															
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette															
Partenaires :															
Plan de financement 2017															
Montant total (€ HT)		605 000 € HT													
Financements	%	Montant (€ HT)													
Région															
Département	60 %	363 000													
FSIL 2017 (Investissement)	18,72 %	113 239													
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)															
FNADT															
Autres fonds de l'Etat															
Union Européenne															
Autofinancement	21,28 %	128 761													

Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Opération de requalification (81 000 € HT)			

Objectif opérationnel 1.3 : Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution

Fiche action n° 4 – Réalisation 2018

Fiche action n°5		Élaborer une stratégie foncière agricole du Pays d'Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
 Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR			
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
Cette action répond à l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.3 « Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution ». Elle vise à mieux connaître les enjeux associés au foncier agricole et à fournir au territoire un document cadre sur son utilisation, dans une optique de préservation et de valorisation.			
Descriptif du projet			
Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et de la Charte agricole du Pays d'Arles, un diagnostic de l'activité agricole sur le territoire a été mené. Ces deux démarches ont confirmé l'enjeu que représentent les espaces agricoles du Pays d'Arles : avant tout des espaces de production et des outils de l'activité agricole, ils sont structurants pour l'économie agricole. Ils apportent également différentes externalités : DFCI, fonction paysagère, supports de la Trame Verte et Bleue, etc. Face à la pression urbaine et à la multiplication des friches agricoles, l'enjeu prioritaire est de redynamiser les zones agricoles pour mieux les protéger. Le 20 mai 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles a organisé un atelier foncier conjoint entre le SCOT et la Charte agricole, qui a mobilisé les élus. Les échanges ont confirmé le besoin d'étudier plus finement les dynamiques foncières agricoles et de mettre en place des actions opérationnelles (hameaux agricoles, couveuses agricoles, etc.) de préservation et de redynamisation des zones agricoles. Les élus du Pays d'Arles souhaitent ainsi élaborer une stratégie foncière agricole globale et concertée à l'échelle du Pays d'Arles afin de : ➤ Préciser les enjeux qui concernent les zones agricoles, les territorialiser de manière fine et les hiérarchiser ; ➤ Définir le type d'actions à mettre en place dans le cadre de la Charte et en lien avec les dispositifs d'intervention foncière des partenaires (PNRA, CCVBA, TPA, etc.) ; ➤ Identifier les secteurs prioritaires de protection.			
	Type	Coût (€ HT)	
Investissement	/	0	
	Sous-total Investissement	0	
Études et ingénierie	Étude stratégique	25 000	
	Concertation et animation territoriale	15 000	
	Sous-total Études et ingénierie	40 000	
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)			
Partenaires : PNR et EPCI du territoire			

Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)	40 000 € HT		
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région	50	20 000	
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	30	12 000	
FNADT			
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autofinancement	20	8 000	
Calendrier			

Fiche action n° 6 – Crédits hors contrat de ruralité

Fiche actions n°7	Mettre en place une cartographie du mode d'occupation des soldes à grande échelle (MOS)
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action répond à l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 1.3 « Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution ». Elle vise à établir un état de référence pour mieux suivre l'évolution de l'occupation du sol et servir de socle à l'élaboration de stratégies foncières.	

Descriptif du projet

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays d'Arles, une première analyse globale a été réalisée sur l'évolution des espaces entre 1999 et 2009. La couverture satellitaire OCCSOL 1999-2006 du CRIGE PACA a été utilisée et complétée par une analyse des photographies aériennes de 2009. Une base de données OCCSOL 2009 spécifique au « Pays d'Arles » a donc été construite pour l'occasion.

Toutefois, même si les différentes couches géographiques ont été en partie retravaillées, l'échelle de la couverture satellitaire du CRIGE (1/50.000ème) a rapidement montré ses limites pour une analyse fine de la consommation foncière.

De même, il semble que la tache urbaine de 1999 du CRIGE soit à certains endroits surestimée et à d'autres sous-estimée. Un travail a été réalisé afin de mieux quantifier l'ampleur de l'évolution de la tache urbaine récente (1999-2009), sans toutefois permettre de savoir quels types d'espaces (agricole ou naturel) ont été concernés ou d'effectuer des analyses fines de l'évolution du tissu au sein de la tache urbaine entre bâti continu et discontinu.

Ainsi, le Syndicat mixte du Pays d'Arles ne dispose pas d'un état zéro de l'occupation du sol, ni d'une analyse de la consommation d'espaces suffisamment fiable pour territorialiser les objectifs de modération de la consommation d'espaces ou les formuler par type d'espaces (agricoles, naturels, forestiers), comme le stipule la loi Grenelle.

Afin d'éviter de nouvelles difficultés d'interprétation, il s'agit d'anticiper la phase de suivi du SCOT, en dotant le territoire d'une cartographie fine du mode d'occupation du sol (MOS).

Cet outil servira de référence au niveau régional, et pourra être utilisé par :

- les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision du PLU, ce qui permettrait de disposer de données homogènes entre SCOT et PLU ;
- les Parcs naturels régionaux dans le cadre de leurs missions de gestion des milieux naturels, ou par les EPCI dans le cadre de leur compétence « aménagement du territoire ».

		Type	Coût (€ HT)
Investissement		Étude et cartographie	240 000
		Sous-total Investissement	240 000
Études ingénierie	et /		0
		Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)

Partenaires : EPCI et communes du territoire

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	90 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	23	20 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	53	48 000
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	24	22 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Réalisation de l'étude (90 000 € HT)			

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles

Objectif opérationnel 2.1 : Conforter le Pays d'Arles comme cœur de destination d'excellence « Camargue - Provence-Alpilles »

Fiche actions n°8

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle et globale d'attractivité du Pays d'Arles

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « **Attractivité du territoire** », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

- Cette fiche actions répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».
- Cette fiche actions intègre une opération prioritaire du projet de territoire : OP 08 « Recentrage de la plateforme internet vers un site de promotion dynamique ».

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche actions répond à l'objectif opérationnel 2.1 « Conforter le Pays d'Arles comme cœur de destination d'excellence « Camargue - Provence-Alpilles », à travers l'élaboration d'une stratégie d'attractivité à l'échelle du Pays, et le développement d'une marque et d'outils de promotion du territoire. Elle contribuera renforcer la cohérence entre les différentes initiatives locales et à mieux positionner le territoire face à la concurrence.

Descriptif du projet

Description générale du projet - localisation - contexte

Dans un environnement concurrentiel marqué par une mobilité accrue des personnes et des capitaux, le Pays d'Arles souhaite engager une démarche transversale et globale pour développer son attractivité en direction de diverses cibles (entreprises, visiteurs, actifs...). Il s'agit de fédérer les acteurs autour d'une vision partagée du territoire et de son positionnement, laquelle sera traduite dans une stratégie marketing et un plan d'action pour qualifier, structurer et valoriser l'offre territoriale. Le plan d'action déploiera un panel d'outils opérationnels appropriés aux besoins spécifiques du Pays d'Arles.

Le Pays d'Arles dispose d'une marque dédiée au tourisme, Provence Pays d'Arles, qui a notamment pour vocation d'unifier les actions des Offices de Tourisme du territoire et de porter des actions et des outils de marketing territorial (circuits, supports de communication...) qui contribuent à la promotion de la destination Pays d'Arles.

Un projet de marque globale permettrait d'appuyer des opérations déjà fonctionnelles au niveau des acteurs Offices de Tourisme du territoire tout en leur donnant une nouvelle dimension. L'objectif étant d'affirmer une marque de territoire, soit par le lancement d'une nouvelle marque, soit par la déclinaison de la marque existante (Provence Pays d'Arles) afin d'élaborer des actions fédératrices auprès de tous les acteurs économiques du territoire.

Pour mener à bien une démarche de marketing territorial globale, des études sont nécessaires à la définition de cibles et d'une stratégie adaptée à ces cibles, et des actions à engager (communication, structuration de l'offre, professionnalisation...). Le territoire souhaite développer des outils innovants pour favoriser la visibilité de son offre, s'appuyer sur l'initiative privée pour renforcer son image (politique d'ambassadeurs et de contributeurs) et faire émerger et grandir des projets pour le territoire, qui soient cohérents par rapport à sa stratégie d'attractivité (plateforme collaborative de projets).

Phase 1 : Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action collectif transversal

1 - Diagnostic et stratégie

Les stratégies de marketing territorial sont élaborées dans le cadre d'une démarche associant largement les acteurs publics et privés dès le diagnostic. Celui-ci repose sur une compilation de données, des études transversales, thématiques et sectorielles, et un travail intense d'animation et de concertation. Il s'agit d'analyser l'environnement, les atouts de l'offre territoriale à promouvoir constituant à la fois un enjeu majeur et une réelle opportunité de positionnement stratégique du territoire (filieres porteuses, etc...).

Ce diagnostic partagé inclut un portrait identitaire, et vise à définir les éléments de différenciation du territoire. Différents consultants et cabinets spécialisés accompagneront la réalisation des différentes parties du diagnostic dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

À partir de ce diagnostic et des stratégies territoriales (en particulier le projet de territoire) une stratégie d'attractivité globale sera établie par un groupe de pilotage public-privé, intégrant les différents secteurs d'activité. Elle indiquera le positionnement de l'offre, et fixera des objectifs précis.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

2 - Plan d'action

La stratégie sera déclinée dans un plan d'action à la fois transversal et collectif, rassemblant les actions portées par toutes les parties prenantes du développement et de la promotion du territoire (collectivités, opérateurs du tourisme, chambres consulaires, grandes entreprises partenaires, grands festivals...). Ce plan d'action détaillera les outils mutualisés, les actions de structuration de l'offre, de professionnalisation, de communication, les partenariats engagés, etc.

Le recours à l'expertise externe sera également prévu pour garantir la réussite de cette étape décisive. L'ensemble de cette première phase fera l'objet d'une communication maîtrisée et constante, afin de créer les conditions d'une forte adhésion des acteurs à la démarche.

Phase 2 : Mise en œuvre des outils de promotion du territoire

1 - Conception et création d'une marque partagée et d'un guide de la marque partagée

Pour incarner les valeurs du territoire et fédérer les acteurs, la création d'une marque partagée permet de disposer d'un signe (logo, identité visuelle...) et d'un cadre de mise en cohérence de l'offre (charte, labellisation...). Bien que les études préalables aient à déterminer les outils appropriés aux objectifs visés par la stratégie d'attractivité, les expériences réussies ont démontré l'intérêt des marques partagées appropriables et déclinables par les différents porteurs. Le Pays d'Arles se dotera d'une marque de territoire, et d'un guide pour préciser les conditions de labellisation et d'utilisation de la marque.

Le Pays d'Arles disposant d'une marque pour la promotion touristique, l'étude de différentes hypothèses pour garantir une cohérence entre marque globale et marque touristique sera prévue (déclinaison, évolution...).

2 - Conception et réalisation des outils numériques de promotion et d'animation de la marque globale partagée et de la marque touristique

➤ Création d'un portail Internet support de la marque

La plupart des territoires engagés dans des démarches marketing ont fait le choix d'un portail de promotion globale de l'offre territoriale renvoyant éventuellement vers des sites dédiés thématiques (ou des pages). Ils sont généralement structurés par fonctions (vivre/étudier/entreprendre/ visiter...).

Le portail renverra vers les sites déjà actifs (site de promotion touristique Provence Pays d'Arles, et site institutionnel pour la structure administrative Syndicat mixte) et, éventuellement, en fonction des besoins définis par les études préalables, d'autres sites thématiques (notamment de partages de contenus, de valorisation des projets, d'événements phares de la marque...). Ainsi, les études devront déterminer des scénarios de développement de la marque, en particulier une arborescence de sites, et une stratégie de mobilisation des réseaux sociaux.

Le portail s'adressera en particulier à des cibles entreprises, étudiants, « talents », dont l'accueil représente un enjeu de développement économique essentiel pour un territoire qui a vocation à attirer de nouvelles compétences et activités par la qualité de son cadre de vie et les potentialités de certains secteurs (industries culturelles, agro-alimentaire...). Il pourra inclure des offres de services susceptibles de favoriser et d'accompagner leur installation.

Ainsi, ce portail constituera la porte d'entrée numérique du Pays d'Arles, et l'outil au-travers duquel tous les atouts de l'offre territoriale seront affichés et promus (cadre de vie, filières d'excellence, services, offre culturelle...).

➤ Mise en place d'une communication autour de la marque

Des actions de communication autour de la marque seront réalisées. Il s'agira de créations de supports d'information (plaquettes, etc.), mais aussi de toute action susceptible de conforter l'implication des acteurs déjà engagés, d'emporter l'adhésion des forces vives du territoire, et de faciliter l'appropriation par les habitants (affichage, événements...).

Phase 3 : Conception et mise en œuvre d'outils de développement de la marque

La réussite des démarches de marketing territorial repose largement sur l'association des acteurs : habitants, ambassadeurs, contributeurs, porteurs de projets, partenaires... La participation constitue ainsi un axe de construction, d'adhésion mais aussi de développement de la marque, dont la « valeur » est enrichie par diverses formes de contribution. Elle représente également un fort enjeu de performance et de continuité de la démarche, en favorisant les partenariats, l'engagement financier des adhérents et l'initiative privée, vers une hybridation souhaitée des ressources de la marque.

La phase de développement permettra d'étudier et d'expérimenter différentes modalités d'animation et de mise en relation avec tous ceux qui participent à cette co-production de la notoriété et de l'image du territoire.

Pour créer les conditions de cette participation, le Pays d'Arles se dotera d'outils innovants adaptés à sa stratégie (cibles, messages...) et définis par le plan d'actions.

Pour répondre aux besoins des acteurs de valoriser, développer et financer leurs projets, des outils ont été créés dans le cadre de démarche de marketing territorial sous forme de plateformes collaboratives. Motivées par les réussites de projets pionniers (Rallye Saint Louis, aux États-Unis), des expériences sont en

le territoire national : ainsi la marque « Auvergne Nouveau monde » s'est associée au site Internet de financement participatif Ululle pour proposer un site qui permet de présenter des projets, de susciter l'adhésion par des votes sur ces projets et de financer les plus fédérateurs par le biais du financement participatif.

La mise en place d'une plateforme collaborative de ce type en Pays d'Arles constituera un outil de mise en œuvre de la stratégie marketing globale : les projets valorisés correspondent aux valeurs de la marque, qui sont ainsi traduites, partagées et renforcées. Un premier impact sur le développement économique du territoire est réalisé à travers une dynamisation de l'activité, en encourageant l'innovation et en permettant aux projets de trouver l'impulsion et le soutien dont ils ont besoin pour se développer. Un deuxième impact positif est apporté par une animation efficace de la plateforme, et d'un réseau de porteurs de projets et contributeurs (organisation d'événements, rencontres...).

Le principe : un site Internet collaboratif où les contributeurs peuvent proposer un projet, voter pour un projet, et participer à son financement. À partir d'une plateforme où les idées, projets, propositions seront promus et éventuellement financés, et d'une animation des acteurs qui prolonge ces échanges, se révèlent la diversité des potentiels de développement économiques d'un territoire : repérage d'opportunités, mise en relation d'acteurs, consolidation de filières... Cet outil répond au besoin de visibilité des acteurs dans les premières phases de développement d'un projet, contribue à l'émergence de partenariats, à la création ou diversification d'activités, la création de nouveaux débouchés...

Si le financement participatif ne constitue plus une innovation, celle-ci réside dans le fait d'associer des d'objectifs d'attractivité, de développement de projets et d'animation territoriale, auxquels répond le même outil. Il s'agit de valoriser un territoire en mettant en avant ses acteurs et ce qu'ils font : ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'attractivité globale du Pays d'Arles.

Phasage du projet

Le projet de plateforme collaborative est phasé, avec un développement progressif en fonction des premiers résultats.

- Étape 1 : Étude de faisabilité ;
- Étape 2 : Constitution d'une gouvernance appropriée, recherche de partenariats, co-construction d'une solution adaptée au territoire, définition d'outils d'évaluation ;
- Étape 3 : Recrutement de prestataires et création de la plateforme ;
- Étape 4 : Expérimentation : campagne de communication et animation ;
- Étape 5 : Bilan et plan de développement.

L'efficacité de ces outils de développement de la notoriété et de l'engagement dans la marque repose sur une animation constante et très dynamique. Le Pays d'Arles mettra en place des modalités d'animation à définir (études préalables) qui pourront prendre la forme de rencontres, événements, appels à projets et à participation, concours...

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	/	0
	Sous-total Investissement	0
Études et ingénierie	Prestations intellectuelles : études préalables	84 000
	Étude globale et études sectorielles (segments de clientèle) pour le développement d'un marketing ciblé	
	Études de faisabilité (outils numériques)	
	Élaboration de la stratégie et du plan d'actions	60 000
	Création d'un portail Internet support des liens vers des sites dédiés (touristique, accueil, services...) pour la promotion de l'offre territoriale	40 000
	Création d'une plateforme collaborative pour la promotion des projets : création du support (structure, design...)	60 000
	Communication, animation réseau, événements...	15 000
	Emploi d'un chef de projet « attractivité du territoire » (3 ans)	150 000
	Sous-total Études et ingénierie	409 000

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)

Partenaires : EPCI, communes et PNR du territoire

REÇU EN PREFECTURE

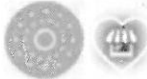
le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)	210 000 € HT		
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région			
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	80	168 000	
FNADT			
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autofinancement	20	42 000	
Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Études, élaboration de la stratégie et du plan d'action et création du portail internet, chef de projet (210 000 € HT)	Création de la plateforme de promotion et financement du chef de projet (110 000 € HT)	Actions de communication et financement du chef de projet (89 000 € HT)	

Objectif opérationnel 2.2 : Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés

Fiche actions n°9		Créer une aire de camping-car et aménager les abords du camping sur Salin de Giraud
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres »	
	Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
Cette action répond à la priorité « Provence-Pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles, ainsi qu'au projet d'ACCM de revitalisation économique des villages de Camargue via le développement du tourisme durable.		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 « Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés ». Elle vise à équiper le village de Sain-de-Giraud d'infrastructures de tourisme de qualité.		
Descriptif du projet		

Dans le cadre des actions mises en œuvre visant à renforcer l'attractivité touristique du village de Salin de Giraud, la commune souhaite réaliser une aire de stationnement pour les camping-cars afin d'offrir une solution alternative à la plage où le stationnement nocturne est interdit. Cet équipement est prévu pour une cinquantaine de véhicules et sera situé au cœur du village. Il viendra compléter les équipements existants sur le village permettant la vidange et le ravitaillement en eau.

Également, afin d'accompagner la réalisation du camping par un porteur de projet privé, la ville réalisera les aménagements des abords de cet équipement en matière de sécurité incendie.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux	
	Sous-total Investissement	300 000
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	300 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	240 000
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	60 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Réalisation plate-forme et sécurité incendie (200 000 € HT)			
Aménagements complémentaires (100 000 € HT)			

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

Cette action répond à la priorité « Provence-pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles car elle valorise des aspects du territoire qui demeurent uniques et exceptionnels (anciens salins, élevage extensif, etc.) et qui constituent des points forts pour une stratégie de promotion territoriale.

Elle fait écho au projet de la Ville d'Arles et d'ACCM de revitalisation économique des villages car elle renforce à terme l'offre de découverte présente sur Salin-de-Giraud.

Elle s'inscrit également dans les objectifs du Conservatoire du Littoral (propriétaire du site) de développer l'ouverture au public des sites en accompagnant des projets qui le permettent. Enfin, elle répond à la stratégie du Parc de Camargue (gestionnaire du site) de sensibiliser le grand public à la richesse des espaces naturels et au rôle du Parc dans leur gestion et leur préservation. Elle permet également de renforcer la politique de tourisme durable en proposant un lieu d'accueil pour visiter les espaces naturels et découvrir les usages associés au site, notamment l'élevage extensif bovin.

Enfin, cette action renforce une mission collective de revitalisation de Salin-de-Giraud coordonnée par le Parc et portée par l'ensemble des acteurs institutionnels (chambres consulaires, pays d'Arles, office de tourisme d'Arles, ACCM...) dont un des axes vise à renforcer et valoriser l'offre de tourisme durable présent à Salin-de-Giraud. Le site de la Bélugue y occupe une place fondamentale au regard de sa position d'entrée stratégique vers les espaces des anciens salins de Camargue et en tenant compte de l'histoire de cette exploitation agricole en matière d'élevage extensif.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 « Développer des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés ». Elle vise à permettre la réhabilitation de la bergerie de la Bélugue afin de permettre l'accueil du grand public sur le site. Cet accueil pourra être assuré par les différents usagers du site (éleveur, association culturelle) et par le gestionnaire du site (PNRC) afin qu'ils reçoivent le grand public pour faire découvrir les richesses de la biodiversité, l'élevage extensif, les paysages Camarguais et l'histoire particulière des anciens salins.

Descriptif du projet

Le projet de réhabilitation a déjà fait l'objet d'une mission d'expertise par un architecte. Cette mission conduite par le Conservatoire du Littoral a été menée en prenant en compte les différents besoins et usages (développement de l'agritourisme, accueil de groupe, restauration...).

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Rénovation de la bergerie et mise en sécurité des accès	163 010
	Sous-total Investissement	163 010
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	163 010 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	130 408
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

Fiche actions n°11 Réalisation d'un sentier Homme Nature sur le site des Marais du Vigueirat

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR

 Contribution prioritaire à la thématique « **Attractivité du territoire** », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

Cette action répond à la priorité « Provence-pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du pays d'Arles, ainsi qu'au projet d'ACCM de revitalisation économique des villages de Camargue via le développement du tourisme durable.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.2 : « Développer des infrastructures et équipements d'accueils diversifiés ». Elle vise à compléter l'équipement du site de découverte des Marais du Vigueirat.

Descriptif du projet

Dans le cadre des actions mises en œuvre visant à renforcer l'attractivité touristique du site des Marais du Vigueirat, site du Conservatoire du Littoral accueillant plus de 30 000 visiteurs et dont le projet global s'inscrit en lien étroit avec le village de Mas Thibert, la ville porte la réalisation d'un sentier de découverte « homme nature » dont l'objectif est la valorisation des pratiques agricoles anciennes et actuelles (osiericulture, viticulture et riziculture).

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Aménagement du sentier	109 000
	Sous-total Investissement	109 000
	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires
Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	109 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	87 200
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement (convention Conservatoire du littoral)	20	21 800

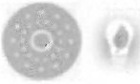
Calendrier

	2017	2018	2019	2020
Réalisation du sentier homme-nature (109 000 € HT)				

Objectif stratégique 3 : Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois

Objectif opérationnel 3.1 : Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative

Fiches action n° 12 – 13 - 14 – Réalisation post 2017

Fiche actions n°15' Projet Alimentaire Territorial 13 «Un territoire d'exception au service d'une alimentation locale, durable et de qualité, accessible à tous»	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »
	Cette fiche action s'inscrit hors mesures des CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
➤ Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ;	
➤ Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 02 « Relance de la filière amandicole ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », par l'élaboration d'une stratégie alimentaire globale au service du territoire du Pays d'Arles et de la Métropole Aix-Marseille Provence, plus grande métropole française.	

Descriptif du projet

Le Projet Alimentaire Territorial de la métropole Aix-Marseille Provence et du Pays d'Arles, soutenu par le Département des Bouches-du-Rhône, est une contribution majeure à l'organisation et au devenir d'un territoire d'exception fort de 2 millions d'habitants et 150 000 hectares de Surface Agricole Utile.

La stratégie alimentaire globale que ce PAT ambitionne de déployer sera au service de la plus grande métropole française aux enjeux locaux, nationaux et euro-méditerranéens et de son territoire voisin, le Pays d'Arles, soit le périmètre du département des Bouches-du-Rhône ainsi que deux communes du Var et Vaucluse (Saint Zacharie et Pertuis).

Cette stratégie alimentaire globale qui s'appuiera sur l'organisation d'une agriculture de proximité, mettra en valeur la mosaïque territoriale et ses terroirs multiples. Elle participera à réduire les inégalités et fractures territoriales.

L'alimentation constitue en effet un enjeu fort de durabilité : la production et la consommation de denrées alimentaires sont créatrices de paysages, de services écosystémiques, de richesses, d'emplois et de cohésion sociale ainsi que de nutrition et de santé. Ce faisant, ce projet concourt à la convergence des enjeux métropolitains et des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Pour répondre à ces objectifs, le PAT s'organisera autour de quatre axes de travaux :

- 1 - mutualiser la connaissance de l'existant et créer une culture commune entre partenaires et acteurs principaux ;
- 2 - mettre en place la gouvernance de l'élaboration du PAT et initier le diagnostic en continu et les projets de démonstration ;
- 3 - mobiliser les parties prenantes et la population pour co-construire le récit alimentaire et finaliser la stratégie alimentaire territoriale ;
- 4 - finaliser le programme d'actions, formaliser le PAT et le diffuser.

La complexité du grand territoire et la transversalité de la thématique conduiront à privilégier des modalités innovantes de travail, fondées sur la participation et le partage, plutôt qu'une démarche classique descendante d'expertise.

La démarche retenue pour l'élaboration du PAT est une démarche participative de co-construction qui impliquera les quatre catégories d'acteurs (collectivités/administration – agriculteurs/monde économique – société civile/associations et recherche) et les six champs d'un système alimentaire territorial durable (filière alimentaire, nutrition-santé, accessibilité sociales, culturel et gastronomie, environnement, urbanisme et aménagement).

La démarche est organisée autour d'un comité décisionnel dont le rôle est d'impulser, orienter, suivre et valider les gérer. Un comité de pilotage élabore le projet, prépare des propositions pour le comité décisionnel et assure le suivi et la mise en œuvre des orientations. La transversalité et le professionnalisme des travaux sont garantis par trois conseils spécifiques : un interconseil de développement, un conseil scientifique et un conseil du patrimoine culinaire.

L'ensemble des acteurs et partenaires de la démarche seront réunis en Forum au moins deux fois au cours de la démarche pour co-construire le Projet Alimentaire Territorial.

Budget sur 36 mois		Coût (€ TTC)
Investissement		-
	Sous-total Investissement	-
Études et ingénierie	/	440 000 €
	Sous-total Études et ingénierie	440 000 €

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Porteur du projet Métropole Aix-Marseille Provence, co-pilote Syndicat mixte du Pays d'Arles

Partenaires scoles : État, Région, Département, Syndicat mixte du Pays d'Arles, Chambre d'agriculture 13 communauté d'agglomération Arles-Crau-Montagnette, communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles, Communauté Terre de Provence Agglomération, Conseils de territoires métropolitains, Parc naturel régional de Camargue, parc naturel régional des Alpilles,

Plan de financement 2017/2018		
Montant total (€ HT)	227 500 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		50 000 €
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		55 000 €
Union Européenne		
Syndicat mixte du Pays d'Arles		22 500 €
Autofinancement		100 000 €
Calendrier		
	2017/2018	2018/2019
	PAT 13	
	227 500 €	

Fiche actions n°15" Relance de la filière amande - Promouvoir les plantations et les bonnes pratiques agroécologiques sur notre territoire	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »
Cette fiche action s'inscrit hors mesures des CIR	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
➤ Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » (relance de la filière amandicole en PACA) ; ➤ Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 02 « Relance de la filière amandicole ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en participant au projet plus global de relance de la filière amande.	

Descriptif du projet

Inscription dans le projet de relance de la filière Amande

Dans le cadre de la relance de la filière Amande inscrite à son Schéma de Développement Economique depuis 2015, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a créé un dispositif d'accompagnement stratégique et technique pour accompagner les projets de diversification agricoles en favorisant les exploitations d'amanderaies. Cette dynamique de renaissance s'étend au Pays d'Arles (projet structurant du territoire) et à la Région PACA.

Dans une logique d'économie circulaire, les productions prévisionnelles de co-produits de l'amande - notamment les coques - seront traitées par l'unité de transformation de déchets verts et agricoles en pellets.

Plusieurs conventions ont été conclues avec des organismes agricoles, consulaires, de recherche et développement ainsi que des entreprises privées afin de compléter ce dispositif qui s'étend de la recherche à la distribution et au tourisme, en passant par la production, la valorisation et des actions pédagogiques concernant l'amande et ses co-produits.

Un réseau de producteurs et d'acteurs de la valorisation de l'amande a été constitué sur le territoire de la CCVBA, les Alpilles et ses environs. De nombreux particuliers manifestent également le souhait de participer, à leur niveau, à cette relance qui impacte également le paysage, le patrimoine du territoire et réduit le risque incendie.

➤ L'un des freins identifié pour les agriculteurs est l'investissement lié aux plantations et au suivi du jeune verger. C'est la raison pour laquelle la CCVBA a demandé d'une part à la Chambre d'agriculture 13 un accompagnement des agriculteurs sur les aspects identification des terres et stratégie de plantation/ exploitation ; et d'autre part au GRCETA de Basse Durance d'accompagner techniquement les candidats à l'amandiculture depuis la plantation jusqu'à l'entrée en production des vergers.

➤ En ce qui concerne les particuliers, des communications sont par ailleurs prévues afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques culturelles et environnementales ainsi qu'aux débouchés de cette filière, de même que les particuliers avaient jadis enrichi d'autres relances agricoles.

Il manque aujourd'hui à ce dispositif une incitation à la plantation : préparation des terres, disposition de plant d'amandiers voire équipement/irrigation pour favoriser les bonnes pratiques environnementales.

Une campagne de mise à disposition de plants à la population du territoire - professionnels et particuliers - en fonction de critère d'attribution, est notamment envisagée.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Matériel végétal et agricole	80 000
	Sous-total Investissement	80 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)

Partenaires : État, Région, Département, Syndicat mixte du Pays d'Arles, Chambre d'agriculture 13 et PACA, CCI du Pays d'Arles, GRCETA de Basse Durance, GRAB, CIRAME, Lycée agricole de Saint-Rémy de Provence, PNRA, Musée des Alpilles (Saint-Rémy de Provence), CRMA, Université d'Avignon, AFAC-Agroforesteries, Transformateurs privés des secteurs agroalimentaire/cosmétique/santé

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	80 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région				
Département				
FSIL 2017 (Investissement)	37	29 600		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	13	10 400		
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	50	40 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
	Acquisition de matériel végétal et agricole (80 000 € HT)			

Fiche actions n°16	Appuyer la valorisation des Riz de Camargue auprès des industriels agroalimentaires - Acquisition d'un Analyseur Rapide de Viscosité pour le laboratoire d'analyse technologique du CFR			
	Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR			
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action				
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».				
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles				
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en participant au soutien de la filière rizicole.				
Descriptif du projet				
Le Centre Français du Riz (CFR), institut technique et scientifique, intervient au service des acteurs de la filière dans le but de conforter la production rizicole camarguaise, par le biais d'actions de recherche, d'expérimentations et d'acquisition et diffusion de références techniques. Parmi ses missions, on retrouve en particulier : ➤ la création de nouvelles variétés spécifiquement adaptées aux attentes des producteurs et des utilisateurs de riz, ➤ l'évaluation du comportement au champ des variétés disponibles en Camargue, ➤ l'évaluation des caractéristiques technologiques des variétés disponibles en Camargue. Le CFR apporte également au Syndicat des Riziculteurs de France et Filière l'expertise technique nécessaire à la gestion de l'IGP « Riz de Camargue » (choix variétaux, préconisations de cultures, etc.), démarche qualité fédérant une grande majorité de la filière depuis maintenant près de 20 ans. Si l'activité de caractérisation variétale menée au CFR a longtemps porté principalement sur les aspects agronomiques, le développement d'une expertise spécifique sur les critères technologiques a constitué l'évolution la plus marquante de la dernière décennie. Elle a été rendue possible grâce à la mise en place d'un laboratoire ayant nécessité : ➤ l'équipement en outils de transformation et d'analyses disponibles sur le marché (micro-rizerie, FIA pour caractérisation de l'amidon, Viscosimètre, Spectromètre Proche Infra-Rouge), ➤ leur adaptation aux besoins de la filière (calibrations), ➤ la mise au point d'outils spécifiques (OptoRice).				

Outre l'appui au programme de création variétale, le laboratoire du CFR conduit ainsi une activité de caractérisation technologique des variétés de riz reconnue.

Il est ainsi très régulièrement sollicité par les opérateurs de la filière et leurs clients, industriels de l'agro-alimentaire utilisateurs de riz, auprès desquels l'expertise et les références acquises constituent un réel outil de promotion pour l'utilisation des « Riz de Camargue », par la mise en avant de leur diversité et de leur adaptation à des utilisations ou process de plus en plus diversifiés.

Si cette activité constitue d'ores et déjà une réelle « plus-value » pour la filière « Riz de Camargue », les nombreux contacts avec les opérateurs de la filière et leurs clients ont fait également ressortir une attente de plus en plus forte de références sur des riz transformés et ou produits à base de riz (sushi, riz au lait...).

Cette thématique a ainsi commencée à être travaillée par le laboratoire, mais son développement reste limité par le fait que les outils disponibles à ce jour ne permettent pas une caractérisation aisée et fiable de produits transformés.

L'équipement du laboratoire dans un outil Analyseur rapide de Viscosité (RVA) de dernière génération, à programmation variable, constituerait par conséquent une réelle avancée, en permettant d'apporter une réponse à ces nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs.

L'analyseur Rapide de Viscosité (RVA) commercialisé par la société PERTEN est un outil destiné à appuyer les programmes de Recherche et Développement, par l'acquisition de données sur les caractéristiques de matières premières, mais également de produits transformés.

Le RVA est un viscosimètre rotationnel utilisant un programme de température et des forces de cisaillement variables et optimisées pour évaluer les propriétés fonctionnelles de l'amidon, du grain, de la farine.

L'équipement requiert une faible prise d'échantillon (quelques grammes) et permet :

- soit l'application de méthodes et standards internationaux,
- soit la mise en œuvre de tests spécifiques en termes de mélanges, mesures, chauffe et refroidissement.

Dans le domaine du riz et des produits élaborés à base de riz, les applications potentielles sont nombreuses: qualité des farines et grains, amidons natifs, amidons modifiés et autres produits à base d'amidon ; produits alimentaires divers, aliments cuits et extrudés.

Il peut ainsi être considéré comme un « Outil Pilote Miniature » pour le test de nouvelles recettes, ou l'évaluation de l'adaptation de nouvelles variétés à des recettes existantes.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Acquisition d'un Analyseur Rapide de Viscosité	46 200
	Sous-total Investissement	46 200
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)

Partenaires : Centre Français du Riz, Syndicat des riziculteurs, conseil départemental 13, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, CIRAD, INRA, PNR Camargue

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	46 200 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	80	36 960
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	9 240

Calendrier

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

	2017	2018	2019	2020
Acquisition de l'ARV (46 200 € HT)				

Fiche actions n°17 Mettre en place des équipements pastoraux collectifs en Camargue														
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR														
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR													
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action														
Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ».														
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles														
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative », en soutenant l'activité d'élevage sur le territoire.														
Descriptif du projet														
Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels : ➤ SIC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles », ➤ ZPS FR9312001 "Marais entre Arles et Grand Rhône". Sur ces sites, deux habitats prioritaires au titre de la Directive Habitat (Marais à marisque 7210* et Mares temporaires méditerranéennes 3170*) sont menacés par l'uniformisation et la fermeture du milieu qui tendrait à faire disparaître ces derniers, au profit d'habitats moins patrimoniaux. Sur certains secteurs, la végétation connaît une dynamique importante de colonisation, qui contribue à une fermeture des milieux. La diminution de la pression de pâturage ou pression insuffisante pourrait expliquer cette colonisation récente. L'enjeu principal et primordial est donc de maintenir la pratique de l'élevage extensif qui permet de lutter contre le développement des espèces qui ferment ces milieux et qui pénalise de fait la ressource fourragère et donc le devenir de l'élevage extensif et transhumant. L'objectif est de mettre en place un plan de réouverture des zones fermées par les ligneux en diversifiant les techniques pour les adapter le plus possible au contexte de chaque secteur. L'objet du dispositif est de financer notamment les travaux de pose de clôtures ainsi que tous équipements pastoraux pour une gestion adaptée du bétail aux enjeux des milieux naturels. Cette action est portée en maîtrise d'ouvrage par le Parc de Camargue qui assurera le montage des dossiers l'identification des besoins pour les éleveurs et la gestion des crédits correspondant.														
Les constats														
➤ Un élevage extensif diversifié se développant sur de grands espaces de milieux naturels humides ➤ Trois races locales de taureaux et cheval à faible effectif et fragiles face aux risques sanitaires ➤ Un ancrage culturel fort de l'élevage taurin et équin dans le programme des manifestations locales ➤ Des animaux semi sauvages														
La proposition														
Dans ce contexte, la stratégie de mise en place d'équipements pastoraux sur des espaces naturels devrait utilement intégrer un volet spécifique sur les territoires en gestion directe par le Parc afin de soutenir le rôle de l'élevage dans la gestion de l'espace et la filière « taurine »														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Type</th><th>Coût (€ HT)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Investissement</td><td>Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux</td><td>50 000</td></tr> <tr> <td>Sous-total Investissement</td><td>50 000</td></tr> <tr> <td rowspan="2">Études et ingénierie</td><td>/</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Sous-total Études et ingénierie</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>		Type	Coût (€ HT)	Investissement	Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux	50 000	Sous-total Investissement	50 000	Études et ingénierie	/	0	Sous-total Études et ingénierie	0
	Type	Coût (€ HT)												
Investissement	Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux	50 000												
	Sous-total Investissement	50 000												
Études et ingénierie	/	0												
	Sous-total Études et ingénierie	0												

Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)			
Partenaires : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, Associations d'élevage de taureaux et chevaux de Camargue, Conseil départemental 13, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette			
Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)	50 000 € HT		
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région			
Département			
FSIL 2017 (Investissement)	80	40 000	
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)			
FNADT			
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autofinancement	20	10 000	
Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Travaux de pose de clôture et équipements pastoraux (50 000 € HT)			

Fiche actions n°18	Aménager un pôle transporteur détaillants grossistes sur la zone des Iscles dans le cadre du redéploiement du MIN de Châteaurenard - Phase 1 : acquisitions foncières et études d'aménagement
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
➤ Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ; ➤ Il s'agit d'une OIR PACA ; ➤ Elle s'inscrit dans une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 01 « Redéploiement du MIN de Châteaurenard au service de l'agriculture et de la production ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». Elle vise à faciliter le positionnement des produits agricoles et agroalimentaires « Provence » sur les destinations locales, régionales, nationales et à l'international.	
Descriptif du projet	

Inscription dans le projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard

Le MIN de Châteaurenard-Provence, plus grand marché de producteurs de fruits et légumes de France s'étend sur 11 ha dans le centre-ville. Sa configuration actuelle comme ses difficultés d'accès sont aujourd'hui autant de freins à son développement.

Une réflexion stratégique et opérationnelle a donc été lancée en 2014 pour le redéploiement du MIN, avec pour objectif de redonner à cet outil son rôle de fer de lance de l'activité agricole du bassin de vie, en capacité de répondre aux fortes évolutions affectant le secteur de la distribution des fruits et légumes. Cette stratégie est renforcée par les déclarations d'intention d'opérateurs régionaux, nationaux et internationaux qui ont manifesté leur intérêt de venir s'implanter à court terme (3 ans) sur le nouveau MIN Terre de Provence.

Aménagement d'un pôle détaillants et grossistes sur la zone de Iscles – Phase 1

L'aménagement d'un pôle détaillants et grossistes sur la zone des Iscles constitue la 1^{ère} étape de ce projet. Elle permet de développer les segments de marché circuits courts et distribution régionale sur lesquelles le MIN de Châteaurenard est déjà présent mais qu'il convient de renforcer en étoffant les produits se trouvant à l'offre sur le site. L'opération d'aménagement est prévue sur deux phases.

La Phase 1 (2015-2017) consistera en la réalisation des acquisitions foncières et des études diverses d'aménagement.

Ce projet d'aménagement s'inscrit comme une étape essentielle d'un projet global de revitalisation de la filière agricole, en favorisant le positionnement des producteurs sur les circuits courts et la distribution régionale, la modernisation des outils de producteurs et services associés sur le site.

Ce projet s'inscrit également dans la stratégie de valorisation des produits et de marketing territorial soutenue, entre autres, par la Région Provence Alpes Côte d'Azur via notamment sa participation à une mission d'accompagnement dédiée.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Acquisitions foncières	2 200 000
	Études d'aménagement	600 000
	Sous-total Investissement	2 800 000
Études ingénierie	et /	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA)

Partenaires : Europe, État, Région, Département, communes membres de TPA, Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et autres réseaux d'accompagnement des agriculteurs

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	2 800 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	40	1 120 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	18	500 000
FSIL 2017 (Études et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'État		
Union Européenne		
Autofinancement	42	1 180 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Acquisitions foncières et réalisation des études d'aménagement			

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire », hors mesures CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

- Cette action répond à l'orientation 3 du CRET « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » ;
- Il s'agit d'une opération prioritaire du projet de territoire du Pays d'Arles : OP 05 « Renforcement du marché circuits courts de Saint-Etienne-du-Grès, complémentarités avec les autres marchés ».

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». Elle se concentre sur la partie commercialisation de la filière et le renforcement des circuits courts, en complémentarité avec le projet de redéploiement du MIN de Châteaurenard (fiches actions précédentes).

Descriptif du projet

Depuis 1935, Saint-Étienne du Grès organise un marché de producteurs sur la place de la mairie pour favoriser les échanges commerciaux en circuits courts. À ce jour, en pleine saison (de Mai à Août), c'est 1200 véhicules/jour, et plus de 2000 personnes sur le site de 5 hectares, pour 1000 tonnes commercialisées quotidiennement. Le rayonnement du marché est sur 3 régions, c'est un outil structurant du territoire pour l'écoulement des productions locales.

Le marché est complémentaire de celui de Châteaurenard car il se tient en fin d'après-midi et permet de présenter la marchandise non vendue le matin auprès des professionnels présents sur le MIN.

Ce marché de semi-gros se tient toute l'année, 3 après-midi par semaine et cible principalement les acheteurs professionnels mais peut s'adresser aux particuliers (en fin de marché).

Les producteurs viennent des communes alentours, mais aussi des départements voisins, Gard, Vaucluse, Drôme. La qualité et la fraîcheur de leurs marchandises est exceptionnelle, cueillie le matin même, elle sera présente sur les étals dès le lendemain, d'où l'attractivité du marché. Les professionnels installés dans le département, mais aussi dans le Gard, le Vaucluse, l'Hérault, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône, la Loire, le Var et même de Bordeaux sont pour la plupart des commerçants non sédentaires. En complément des produits locaux, le site dispose d'un hangar de 800 m², emplacement réservé aux revendeurs d'agrumes et autres produits exotiques ne venant pas concurrencer la production locale. Saint Etienne du Grès prévoit rénover son marché, de construire des ombrières avec des panneaux photovoltaïques sur 25 000 m², et de conforter le modèle économique du marché en complémentarité avec le MIN.

Dans ce cadre, le Marché souhaite pouvoir proposer une offre modernisée pour favoriser les échanges commerciaux entre professionnels, en installant quatre locaux de stockage réfrigérés et quatre bureaux de négociation producteur/acheteur permettant l'instauration d'un lieu de « circuits courts ». C'est une demande formulée par les acheteurs pour pouvoir notamment acheter sur plusieurs marchés et transporter en une seule fois.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	4 locaux réfrigérés	292 104,98
	4 bureaux	143 343,20
	Sous-total Investissement	435 447,68
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne du Grès

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	435 447 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région	40	174 179,00		
Département				
FSIL 2017 (Investissement)	30	130 000,00		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	30	131 268,00		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
bureaux et locaux réfrigérés (435 447 € HT)				

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Attractivité du territoire »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 3.1 « Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualitative ». La rénovation de la cuisine centrale d'Arles doit lui permettre de recourir à un approvisionnement local, offrant ainsi un débouché et une valorisation aux produits agricoles du Pays d'Arles.

Descriptif du projet

La commune d'Arles souhaite développer les circuits courts, en particulier en lien avec la cuisine centrale, qui produit 3 000 repas par jour et 500 000 repas par an.

L'Établissement public administratif de restauration collective d'Arles (EPARCA) est doté d'une cuisine en liaison froide aménagée sur les principes de la cuisine d'assemblage. La rénovation de cet outil de production, qui date de 1994, permettrait le retour à une cuisine traditionnelle, avec l'intégration de produits bruts et frais issus de circuits d'approvisionnement de proximité.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux	1 352 915
	Sous-total Investissement	1 352 915
Études ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville d'Arles

Partenaire : EPARCA

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	1 352 915 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Études et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'État	30	400 000,00 €
Union Européenne		
Autofinancement	70	952 915,00 €

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Opération de rénovation (814 399 € HT)	Opération de rénovation (538 516 € HT)		

Objectif opérationnel 3.2 : Créer une économie circulaire durable bâtie autour des filières économiques locales

Fiche actions n°21		Installer une unité de transformation des déchets verts en biocombustibles : acquisitions foncières, aménagement et maîtrise d'œuvre	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Transition écologique et énergétique »		
	Cette fiche actions s'inscrit dans la continuité de la mesure 34 des CIR « Soutenir les territoires à énergie positive ».		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
Cette action répond à l'orientation 1 du CRET « 1- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique ».			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche actions contribue à l'objectif opérationnel 3.2 « Créer une économie circulaire durable bâtie autour des filières économiques locales ». Dans un contexte de transition énergétique, elle prévoit en effet la valorisation des sous-produits du territoire, notamment en lien avec le projet de relance de la filière amande porté par CCVBA.			
Descriptif du projet			
<i>La Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles a choisi de faire de la transition énergétique l'une de ses priorités. À ce titre, son ambition n'est pas d'appréhender les résidus verts et agricoles comme de simples déchets mais comme une ressource, une matière première utilisable pour produire une énergie locale, verte et renouvelable. Engagée, depuis 2012, dans la mise en œuvre du PCAET porté par le Pays d'Arles, son objectif est également de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues essentiellement au transport en lien avec le traitement des déchets.</i> L'unité de transformation répondra à ces ambitions en permettant la production de granulés de chauffage pour des chaudières à biocombustibles installées localement dans des bâtiments publics ou privés, neufs ou dans le cadre d'une réhabilitation. Cet équipement permettra la création d'emplois durables locaux par le développement d'une filière verte (deux postes attendus) dans un premier temps. Deux éléments de contexte justifient pleinement ce projet : ➤ Les déchets verts sont un réel problème sur ce territoire en termes de coûts (environ 300 000 € annuels pour 3 700 tonnes de déchets verts traités), d'empreinte écologique (notamment camions transportant ces déchets vers les usines de traitement éloignées, mais aussi d'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments) ou environnemental et paysager (déchets sauvages/ brûlage interdit par arrêté préfectoral). ➤ La Communauté de communes participe par ailleurs activement à la structuration de la relance de la filière l'amande sur le territoire. À ce titre, une approche transversale de la relance de cette filière agricole nécessite de traiter le plus en amont possible les déchets issus des récoltes (gestion des coques notamment). Un double objectif est ainsi poursuivi : assurer le développement économique de cette filière et l'intégrer dans la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire. L'étude de préfiguration est en cours, sa restitution est prévue pour le mois d'avril. Les résultats permettront de lancer la maîtrise d'œuvre et la procédure d'acquisition des terrains.			
	Type	Coût (€ HT)	
Investissement	Acquisition foncière	100 000	
	Aménagement (viabilisation des terrains, création de la plateforme et construction des hangars)	2 165 000	
	Investissement matériel (tractopelle, broyeur)	282 500	
	Sous-total Investissement	2 547 500	
Études et ingénierie	Maîtrise d'œuvre	220 000	
	Sous-total Études et ingénierie	220 000	
	Total projet	2 767 500	
Pour information, le fonctionnement du site contribuera à créer 2 emplois (frais de personnel de 60 000 €) et induira des frais de fonctionnement de 314 000 €.			
Maître d'ouvrage et partenaires			

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles

Partenaires : État, Région, Syndicat mixte du Pays d'Arles, ACCM, TDP, PNRA, PTCE « Pôle de valorisation des déchets »

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	320 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région	40	128 000
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	19	60 800
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	18	57 600
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	23	73 800

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'œuvre et acquisition (320 000 € HT)	Réalisation des travaux et achat de matériel (2 547 500 € HT)	Fin de réalisation	

Objectif stratégique 4 : Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants

Objectif opérationnel 4.1 : Structurer une politique cohérente de transport et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles

Fiche action n° 22 – Réalisation post 2017

Fiche actions n°23	
Définir une stratégie opérationnelle de déplacement multimodal à l'échelle du Pays d'Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR	
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Mobilité et accessibilité du territoire »
	➤ Contributions secondaires aux thématiques « Transition écologique et énergétique » et « Cohésion sociale »
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action	
Cette action s'inscrit en cohérence avec l'orientation 2 du CRET « Favoriser un accompagnement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ».	
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles	
Cette fiche actions contribue à l'objectif opérationnel 4.1 « Structurer une politique cohérente de transport et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles ». Il s'agit en effet de mieux identifier les problématiques liées au transport et à la mobilité sur le territoire pour ensuite élaborer une stratégie globale et partagée de multimodalité. Cette stratégie permettra de mieux articuler les différentes initiatives locales, de planifier un maillage optimisé du territoire et de s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique, en privilégiant les modes de transports doux et collectifs.	
Descriptif du projet	
Le Pays d'Arles dispose d'un réseau viaire bien maillé, d'un accès aux principaux axes autoroutiers et bénéficie d'une proximité avec des gares TGV, aéroport (seule Arles dispose d'une petite desserte TGV, les autres sont situées cependant à l'extérieur du territoire). L'offre en transports collectifs routiers des EPCI permet une desserte à la fois intercommunale et au sein de leur ressort territorial, avec notamment un réseau urbain dans la ville centre. L'offre actuelle du département et de la Région complète la desserte au sein du Pays d'Arles ainsi qu'avec les territoires voisins, toutefois, les évolutions récentes des compétences de ces collectivités et les restructurations à prévoir liées à la construction métropolitaine génèrent des incertitudes sur le devenir de la desserte du territoire à cette échelle. Le Pays d'Arles rencontre néanmoins des problématiques de mobilité. Des disparités importantes sont observables dans le maillage des transports en commun, et certaines parties du territoire sont à considérer comme isolées (éloignées des centres urbains, ne bénéficiant pas d'une desserte suffisante en transports en commun). En effet, seule ACCM exerce la compétence depuis plus de 10 ans. Les autres EPCI ne sont pas, ou ne le sont que depuis peu, autorités organisatrices de la mobilité durable (AOMD). À l'échelle communale, les comparaisons avec d'autres territoires péri-urbains et ruraux montrent que le relatif maintien des services de proximité influe positivement sur les modes de déplacements en favorisant les modes actifs. La voiture individuelle est en revanche très largement dominante dans les modes de déplacement utilisés au quotidien pour les déplacements de plus de 3 km. Les déplacements de plus de 5 km représentent 90% des émissions de gaz à effet de serre du secteur. L'enjeu se situe donc très largement à l'échelle intercommunale. Globalement, la voiture individuelle est prépondérante dans les modes de déplacement utilisés au quotidien. Pour autant, l'enquête ménages-déplacement a mis en avant la marche et les modes doux comme mode de déplacement prioritaire pour les petits déplacements, notamment au sein des villes et villages. Les transports en communs représentent seulement 2,9% des déplacements à l'échelle du Pays d'Arles. Ce taux monte à seulement 3,7% à l'échelle de la Ville d'Arles. Ces chiffres relativisent l'impact de la densité et de l'efficacité du réseau de TC dans un territoire aménagé pour la voiture (faible congestion, stationnement facile). Dans ce contexte, la réduction des consommations et des émissions de GES des véhicules particuliers (éco conduite, changement de carburant...), le covoiturage, et enfin la limitation des besoins de déplacement (accès aux services, travail à distance ...) apparaissent comme des pistes à privilégier. Cette situation rend difficile les déplacements (et par conséquent l'insertion ou l'accès aux services) de certains publics : personnes en situation de précarité, de handicap, personnes âgées, jeunes... Les problématiques de mobilité constituent un frein à l'emploi et au maintien du lien social. Des solutions de transport à la demande existent, portées par les collectivités mais elles ne couvrent qu'une partie du territoire	

et ne répondent pas à tous les besoins. L'enquête menée dans le cadre du Schéma de services (hors centre-ville d'Arles) montre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité pour effectuer leurs démarches. Sur le territoire d'ACCM, cette problématique est notamment prise en compte par le Plie ou le soutien apporté aux actions de l'association Transport mobilité solidarité.

Différents paramètres rendent complexe l'organisation des transports en commun en Pays d'Arles : l'étendue du territoire, la part du tissu diffus et l'absence d'AOMD sur la totalité du territoire et de gouvernance coordonnée sur cette question. Ainsi, si l'élaboration d'un schéma de transport sur l'ensemble du Pays et un renforcement de l'offre dans certaines zones du territoire paraissent souhaitables, le développement des transports en commun ne constitue pas une solution unique et pertinente pour répondre à tous les besoins.

D'autre part, les résultats de la concertation menée dans le cadre du SCOT montrent l'intérêt des habitants pour le développement de modes de transport "doux", en particulier le vélo, et innovants, comme le covoiturage ou l'auto-partage.

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles a traduit la nécessité exprimée par les élus et acteurs du territoire à travers différents documents stratégiques (PCAET, SCOT, Schéma de services, CRET, LEADER...) de disposer d'un diagnostic précis et problématisé de la mobilité à l'échelle du Pays, et d'un cadre de réflexion pour concevoir et mettre en œuvre des solutions pertinentes, durables et adaptées à la diversité des espaces (urbain, péri-urbain, rural) et des publics.

Ce diagnostic doit d'abord analyser les stratégies, opérations et projets existants de chaque AOMD et intercommunalité, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés, afin :

- de proposer une articulation et une mise en dynamique des stratégies et opérations à l'échelle du Pays d'Arles,
- d'identifier les opérations locales à essaimer sur le reste du territoire du Pays ou à développer en priorité.

En conduisant une étude (état des lieux et prospective), le Pays d'Arles s'engage en faveur d'une amélioration de la mobilité pour tous, et l'établissement d'une coordination des politiques et des services mais aussi des initiatives privées (et la participation active des citoyens). Deux approches seront distinguées : optimisation de l'offre sur le territoire d'ACCM, renforcement de l'offre sur le reste du territoire. Plus précisément l'étude portera sur la structuration des transports collectifs (lignes, horaires, tarifs, fréquences), l'innovation et la diffusion des modes doux de déplacement.

Pour répondre aux objectifs fixés par le SCOT et le PCAET, il s'agira de développer l'intermodalité, de définir des moyens pour soutenir et accompagner les changements de comportements en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Cette étude sera menée dans le cadre d'un co-pilotage étroit avec les trois EPCI selon les 2 étapes :

I- État des lieux

➤ 1- Analyser les déplacements sur le territoire et en lien avec les territoires voisins

- étudier les sources de flux
- localiser les équipements générateurs de déplacement
- repérer les carences et les dysfonctionnements
- étudier les pratiques (modes de vie) à différentes échelles (intercommunale, Pays, départementale)
- appréhender l'interdépendance des espaces et leur complémentarité fonctionnelle

➤ 2- Analyser les besoins de mobilité des personnes et des biens

Le diagnostic identifiera les besoins de mobilité des personnes et des biens, dans une vision prospective tenant compte des perspectives de développement du territoire (cf PADD du SCOT) et des évolutions prévisibles et de leur impact (vieillesse...).

➤ 3- Intégrer les transports dans une vision globale de l'aménagement pour limiter la demande en mobilité contrainte

L'étude intégrera les orientations du PADD pour lutter contre l'étalement urbain, encourager le renouvellement urbain et favoriser la densification en particulier à proximité des transports publics.

Il s'agira de définir des solutions pour donner une meilleure place aux modes actifs (piétons, cycles) pour des motifs de déplacement acceptables (trajets courtes distances, trajets touristiques).

L'étude portera à la fois sur les modes de déplacements des habitants, avec en priorité les déplacements des actifs, et sur les déplacements à visée touristique

II- Préconisations

L'étude présentera une organisation territoriale de la mobilité qui permette de mailler l'ensemble du Pays d'Arles au travers d'un réseau viaire lisible et hiérarchisé. Elle intégrera des solutions d'optimisation du réseau existant et les réalisations d'infrastructures structurantes (LEO, contournement autoroutier d'Arles...).

Elle devra identifier les leviers pour optimiser les déplacements comme source de dynamisme et vecteurs d'activités, de créer les conditions d'une mobilité durable sur l'ensemble du territoire, notamment en favorisant l'accessibilité des services et équipements et la desserte des zones d'emplois.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-2017 07 06-DEL_03_CRURAL IT-D

Elle comportera un schéma de transports collectifs pour développer l'offre et structurer une organisation en réseau, suivant un développement phrasé (en optimisant les liaisons, puis en renforçant les axes existants) en fonction des moyens et de la structuration des AOT.

Des préconisations seront formulées :

- pour améliorer la coordination entre les AOT, les différents services existants (transport à la demande...),
- pour développer et encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle et l'intermodalité :
- implantation de parkings relais, amélioration de la qualité des accès et aires de stationnements (sécurité, services...), valorisation des gares et appui sur les communes permettant d'accéder au territoire par des modes alternatifs (ferroviaire, fluvial, euro-véloroute...)
- pour favoriser l'accessibilité des équipements générateurs de déplacement par des transports collectifs ou en mode doux
- pour proposer une offre de stationnement en cohérence avec la politique globale de déplacement
- pour permettre le déploiement dans les espaces stratégiques d'infrastructures de distribution d'énergies alternatives pour les transports.

Des solutions seront proposées pour répondre à des enjeux particuliers :

- pour désengorger les points d'accès vers et depuis le Vaucluse pour les déplacements quotidiens
- pour améliorer les conditions de déplacement des touristes, et permettre la découverte du territoire et de ses principaux points d'intérêt sans recours systématique au véhicule individuel
- pour gérer les flux et stationnements générés par l'attractivité touristique du Pays d'Arles et faciliter le report modal, en lien avec les pôles d'échanges extérieurs (gares TGV, aéroports, ports...),
- pour valoriser les voies accessibles à la randonnée équestre, pédestre et cycliste (chemins, drailles...)
- pour favoriser l'exemplarité des collectivités en matière de mobilité (audit interne, Plan de déplacement administration, développement de la vidéoconférence...)
- pour améliorer l'organisation des déplacements professionnels au sein des entreprises.

		Type	Coût (€ HT)
Investissement		/	0
		Sous-total Investissement	0
Études ingénierie	et	Étude mobilité	120 000
		Communication, animation, événements...	10 000
		Suivi de la mission « mobilité » (temps passé par l'équipe technique du Pays d'Arles)	30 000
		Sous-total Études et ingénierie	160 000

Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays d'Arles (SMPA)			
Partenaires : ACCM, CCVBA, TPA			
Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)	160 000 € HT		
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région	30	48 000	
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	20	32 000	
FNADT			
Autres fonds de l'Etat (ADEME)	30	48 000	
Union Européenne			
Autofinancement	20	32 000	
Calendrier			
2017	2018	2019	2020
Lancement de l'étude (64 000 € HT)	Finalisation de l'étude et communication (96 000 € HT)		

Objectif opérationnel 4.2 : Développer des outils et modes de transport propres, alternatifs à la voiture personnelle

Fiches action n° 24 -25 -26 -29 – Réalisation post 2017

Fiches action n° 27-28- Crédits - Financement hors crédits contractualisés

Objectif stratégique 5 : Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles

Objectif opérationnel 5.1 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics (services et le logement)

Fiche action n° 29 – Réalisation post 2017

Fiche actions n°30		Aménager des locaux pour le Conservatoire de musique dans Le Capitole à Arles	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
		➤ Contribution prioritaire à la thématique « Attractivité du territoire »	
		➤ Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale »	
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR			
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
/			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.1 « Soutenir la rénovation énergétique et patrimoniale des bâtiments publics ». Elle vise à offrir aux activités du Conservatoire de musique un nouveau cadre et des conditions de diffusion de qualité pour le public, tout en valorisant le caractère patrimonial de l'ancien cinéma « Le Capitole ».			
Descriptif du projet			
Le Conservatoire de musique, à l'étroit dans ses locaux actuels, nécessite de nouveaux locaux notamment pour organiser les auditions et concerts des enseignants et des élèves ainsi les cours collectifs. De nouveaux locaux situés dans l'ancien cinéma Le Capitole, d'une superficie de 1 500 m², doivent être consacrés à ce besoin. La communauté d'agglomération ACCM doit effectuer des travaux dans ces nouveaux locaux afin de créer 4 salles destinées à accueillir les cours de musique collectives, créer des salles de réserve pour entreposer matériel et instruments et rationaliser la circulation des personnes et l'accessibilité des salles. La contrainte principale se situera au niveau du traitement acoustique pour isoler au niveau phonique les salles de façon à ce qu'elles puissent fonctionner simultanément. Les travaux envisagés concernent : ➤ Adaptation des distributions intérieures du RDC pour accessibilité indépendante des salles, ➤ Isolement phonique des espaces internes du bâtiment, ➤ Dispositifs de sécurité spécifiques, ➤ Électricité et éclairage, ➤ Climatisation et ventilation.			
		Type	Coût (€ HT)
Investissement		Travaux d'aménagement	85 000
		Sous-total Investissement	85 000
Études et ingénierie		/	0
		Sous-total Études et ingénierie	0
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette			

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	85 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région				
Département				
FSIL 2017 (Investissement)	59	50 000		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	41	35 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
	Maîtrise d'ouvre 5 000 € HT	Travaux – 1 ^{er} trimestre 80 000 € HT		

Objectif opérationnel 5.2 : Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages

Fiche action n° 31 – Réalisation 2018

Fiche actions n°32 Réaliser des jardins familiaux – Tranche 2		
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR		
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Cohésion sociale »	
	➤ Contribution secondaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »	
Cette action s'inscrit hors mesures des CIR		
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action		
/		
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles		
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et la cohésion sociale, à travers la mise en place de nouveaux jardins familiaux, face au succès d'une première tranche.		
Descriptif du projet		
La Commune a fait le choix de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein de jardins potagers familiaux. Une première tranche de 47 jardins a été réalisée en 2012. Devant la demande importante et toujours croissante de cette pratique, la Commune projette de réaliser une seconde tranche. L'aménagement de cette 2^{ème} tranche comprend 45 parcelles à cultiver de 100 m², disposant d'un abri bois de 4 m² et d'un simple piquetage pour délimiter chaque parcelle. L'ensemble des parcelles sera organisé autour d'un espace commun de 500 m² offrant des zones cultivables et des massifs. L'aménagement prend en compte la préparation du terrain (déroussaillage, décapage et nivellement) et l'apport éventuel de terre végétale sur les zones à cultiver. L'irrigation sera assurée par forage et chaque parcelle sera équipée d'un branchement d'eau brute. Le terrain sera clôturé par un grillage simple torsion galvanisé de 1,20 mètre de hauteur, avec installation d'un portail. L'accès aux parcelles se fera par un chemin en sable stabilisé au liant hydraulique de 3m de large sur géotextile.		
	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement	135 201
	Sous-total Investissement	135 201
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0
Maître d'ouvrage et partenaires		
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Martin-de-Crau		
Plan de financement 2017		
Montant total (€ HT)	135 201 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)	30	41 119
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Union Européenne		
Autres	11	15 000
Autofinancement	59	79 082

Calendrier			
2017	2018	2019	2020
135 201 € HT			

Fiche actions n°33 Aménager la station-service de Mas Thibert															
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR															
	➤ Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres »														
	Cette action s'inscrit hors mesures des CIR.														
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action															
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles															
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et visiteurs du bourg-centre de Mas Thibert, grâce à la mise à disposition de distributeurs automatiques de carburant.															
Descriptif du projet															
Ce projet vise à installer deux distributeurs automatiques de carburant au niveau du garage Tiné de Mas Thibert, afin de garantir une plus grande amplitude horaire (nuit, weekend, jours fériés, congés de l'opérateur, etc.), et donc de générer davantage de ventes. L'installation des pompes automatiques permettra également d'assurer un service au plus près du respect de l'environnement avec du matériel plus récent, moins coûteux à l'entretien et plus durable. Il est envisagé de réfléchir à l'installation de panneaux solaires pour le fonctionnement des pompes automatiques, et la possibilité de stocker de l'huile végétale recyclée à destination des agriculteurs. Ce projet constitue la première étape d'un projet plus global de diversification de l'activité : location de vélos, vente de produits locaux et mise en place d'un point d'information touristique. La réalisation de ce projet est soutenue d'une part dans le cadre du programme LEADER Pays d'Arles 2014-2020, qui assurera le financement de l'automatisation des carburants. Un financement des travaux de génie civil est sollicité au titre du contrat de ruralité par des crédits FNADT.															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Coût (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement</td> <td>Travaux de génie civil</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-total Investissement</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>Études et ingénierie</td> <td>/</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-total Études et ingénierie</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Coût (€ HT)	Investissement	Travaux de génie civil	50 000		Sous-total Investissement	50 000	Études et ingénierie	/	0		Sous-total Études et ingénierie	0
Type	Coût (€ HT)														
Investissement	Travaux de génie civil	50 000													
	Sous-total Investissement	50 000													
Études et ingénierie	/	0													
	Sous-total Études et ingénierie	0													
Maître d'ouvrage et partenaires															
Maître d'ouvrage : Association Cosmogol Partenaires : Amis des Marais du Vigueirat (accompagnement administratif), SARL Auto Bateau (mise à disposition du lieu, des locaux et du matériel)															

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	50 000 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région				
Département				
FSIL 2017 (Investissement)				
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT	80	40 000		
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	20	10 000		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Aménagement autour des distributeurs (50 000 € HT)				
Fiche actions n°34 Construire un complexe sportif à Saint-Martin de Crau				
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR				
  ➤ Contribution prioritaire à la thématique « Cohésion sociale » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Revitalisation des bourgs-centres » Cette action s'inscrit hors mesures des CIR				
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action				
/				
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles				
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et des villages ». Elle vise à renforcer les services aux habitants et la cohésion sociale à travers la mise en place d'un complexe sportif, qui pourra rayonner sur le Pays d'Arles.				
Descriptif du projet				
La Commune de Saint Martin de Crau envisage la réalisation d'un complexe sportif couvert sur le terrain situé au nord-ouest de la ville, contre la zone d'activité du Salat. La surface totale du complexe est à définir en fonction des scénarii proposés. Le bâtiment sera conforme aux règles d'homologation fédérale des salles multisports du Ministère de la jeunesse et des sports. Il conviendra de prévoir l'aménagement des abords et des accès. Un parking suffisamment grand et éclairé d'un nombre de places à définir (200 approximativement) sera aménagé pour accueillir les utilisateurs et les compétitions sportives. Le plateau multisports comprendra les terrains réglementaires (Handball, Futsal, Basketball, Volley-ball, Tennis, Badminton), ainsi que des terrains d'entraînement et des espaces annexes (rangements, vestiaires, douches, local infirmerie, bureau officiel).				
	Type	Coût (€ HT)		
Investissement	Travaux d'aménagement	4 156 635		
	Sous-total Investissement	4 156 635		
Études et ingénierie	/	0		
	Sous-total Études et ingénierie	0		
Maître d'ouvrage et partenaires				
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Martin-de-Crau				

Plan de financement 2017				
Montant total (€ HT)	4 156 635 € HT			
Financements	%	Montant (€ HT)		
Région	9	390 000		
Département	55	2 286 149		
FSIL 2017 (Investissement)	7	300 000		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)				
FNADT				
Autres fonds de l'Etat				
Union Européenne				
Autofinancement	28	1 180 486		
Calendrier				
	2017	2018	2019	2020
Aménagements (5 M€ HT)				

Fiches action n° 35 – 36 - Réalisation post 2017

Fiche actions n°37		Construire une nouvelle gendarmerie et les logements associés à Salin-de-Giraud	
Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR			
		➤ Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins » ➤ Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale » Cette action s'inscrit hors mesures des CIR	
Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action			
/			
Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles			
Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », en facilitant le maintien de gendarmes sur la zone géographique couverte par la gendarmerie de Salin de Giraud.			
Descriptif du projet			
Cette opération prévoit la réalisation en construction neuve de : ➤ 240 m² pour la Gendarmerie en elle-même, ➤ 6 logements (1 T3, 3 T4, 2 T5), ➤ 1 logement pour les Gendarmes Adjoints Volontaires. La Société d'Économie Mixte du Pays d'Arles (SEMPA) assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, sous forme de vente en VEFA par le promoteur URBANCOOP. Le permis de construire de ce projet a été déposé le 26/11/15 en Mairie d'Arles (avec une modification du 21/12/15). Le certificat de permis tacite a été délivré par le Préfet le 15/07/16. Ce PC est valable jusqu'en juillet 2019. Dans son avis du 2 septembre 2014, le service immobilier de la Gendarmerie valide l'emplacement envisagé pour la réalisation de la nouvelle Gendarmerie. Le dossier technique de réalisation est finalisé au niveau régional puis transmis au Service des Affaires Immobilières Nationales pour validation. Le retour est favorable d'un point de vue technique, avec un loyer de 92 600 € / an.			
	Type	Coût (€ HT)	
Investissement	Travaux d'aménagement	1 856 737,00	
	Sous-total Investissement	1 856 737.00	
Études et ingénierie	/	0	
	Sous-total Études et ingénierie	0	
Maître d'ouvrage et partenaires			
Maître d'ouvrage : Société d'Économie Mixte du Pays d'Arles			
Plan de financement 2017			
Montant total (€ HT)		1 856 737 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)	
Région			
Département			
FSIL 2017 (Investissement)			
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)			
FNADT Section nationale	23 %	430 155	
Autres fonds de l'Etat			
Union Européenne			
Autres			
Autofinancement	77 %		

Calendrier			
2017	2018	2019	2020
1 856 737 €			

Fiche actions n°38 Améliorer la desserte du Lycée de Châteaurenard - Travaux

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Mobilité et accessibilité du territoire »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural ». Elle vise à accompagner TPA dans les travaux nécessaires à l'amélioration de la desserte du Lycée de Châteaurenard.

Descriptif du projet

Un équipement devenu indispensable sur un territoire à la démographie très dynamique

Depuis 40 ans, l'espace Nord-Alpilles, situé entre la Durance, le Rhône et les Alpilles a su s'adapter aux évolutions de sa population, en préservant son identité rurale. Sa forte croissance démographique, avec une augmentation de plus de 62% de sa population en 45 ans, soulève néanmoins la question de plus en plus prégnante de l'offre de formation.

Si l'offre en collèges a su s'adapter avec la programmation à venir d'un 7ème collège, sur ce territoire de 80 000 habitants, le secteur souffre toujours de l'absence d'un lycée d'enseignement général. Une étude réalisée par l'INSEE a notamment montré que le temps de déplacement d'un lycéen du Nord-Alpilles était en moyenne trois fois plus importants que sur des territoires présentant des caractéristiques similaires. Cette situation prendra fin prochainement avec l'ouverture programmée d'un nouveau lycée pour la rentrée 2019.

La création d'un nouveau lycée de 900 élèves sur une commune de 16 000 habitants représente un enjeu fort en terme d'intégration urbaine. Il oblige à penser une connexion efficace entre ce nouveau quartier et les voiries environnantes, à réfléchir sur une accessibilité renforcée par les modes doux du site du futur lycée.

Le parti d'aménagement ambitieux retenu repose sur les principes suivants :

- création de cheminements piétons et vélos sécurisés jusqu'à l'emprise du lycée ;
- création d'un nouveau carrefour sur la RD 28, au droit de l'avenue Jean Mermoz, prenant en compte la problématique des transports en commun sur une voie à très fort trafic ;
- sécurisation de l'avenue Jean Mermoz, de la RD 28 jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin en y intégrant l'aménagement de pistes cyclables ;
- création d'un mini giratoire sur l'avenue Jean Mermoz pour accès au lycée ;
- mise en valeur paysagère de l'ensemble du nouvel espace public, avec le principe de création d'une coulée verte le long du réel ;
- mise en œuvre d'un éclairage public à la fois économe et sécurisant ;
- amélioration des écoulements pluviaux ;
- réalisation de tous les VRD rendus nécessaires pour la desserte du futur lycée et de ces logements de fonctions (extension du réseau d'assainissement, extension de la desserte en Adduction d'Eau Potable, extension des réseaux secs ERDF, FT, mise en place de l'ensemble du mobilier urbain, de la signalétique routière et urbaine, reprise des réseaux de desserte et accès et des propriétés riveraines dans le cadre des acquisitions foncières réalisées pour le lycée ;
- réalisation de tous les stationnements nécessaires pour les bus et pour les visiteurs.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Réalisation de travaux d'aménagement des abords du lycée	1 900 000
	Sous-total Investissement	1 900 000
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

Maître d'ouvrage et partenaires		
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA)		
Maîtrise d'œuvre : Cabinet SERI		
Partenaires : Région, Département, Ministère de l'éducation nationale		
Plan de financement 2017		
Montant total (€ HT)	950 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département	50	475 000
FSIL 2017 (Investissement)	26	244 000
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	24	231 000
Calendrier		

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « **Revitalisation des bourgs-centres** »
- Contribution secondaire à la thématique « **Transition écologique et énergétique** »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.2 « Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et des villages ». Elle vise à offrir aux habitants un cadre de vie agréable et sécurisé, ainsi qu'une gestion de l'éclairage public conforme aux principes du développement durable.

Descriptif du projet

La commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues prévoit les investissements suivants :

- Aménagement de la Route de la mairie (sécurisation, parking, réseau pluvial) ;
- Acquisition de matériel permettant des économies d'énergie sur l'éclairage public : transformation des lampadaires existants en LED et mise en place de candélabres.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	Travaux d'aménagement et achat de matériel	449 982
	Sous-total Investissement	449 982
Études et ingénierie	/	0
	Sous-total Études et ingénierie	0

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pierre-de-Mézoargues

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	449 982 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département	70	315 000
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT		
Autres fonds de l'Etat (DETR)	10	45 000
Union Européenne		
Autofinancement	20	89 982

Calendrier

2017	2018	2019	2020
449 982 €			

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



Contribution prioritaire à la thématique « Transition écologique et énergétique », hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », à travers l'appui à la prise de compétence « collecte des déchets » par CCVBA au 1^{er} janvier 2017.

Descriptif du projet

La Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles s'est vu confier la compétence de la collecte des déchets au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre, elle souhaite réorganiser la gestion des déchets à l'échelle de l'intercommunalité afin de répondre aux objectifs suivants :

- Optimisation des coûts de gestion et du service rendu aux habitants ;
- Réduction des impacts environnementaux liés à la gestion des déchets (notamment réduction des déplacements) et amélioration de la collecte sélective ;
- Mise en place d'économie circulaire visant à valoriser le déchet en tant que ressource et favoriser ainsi la création d'emplois locaux.

Pour définir un schéma de collecte permettant d'atteindre ces objectifs, une étude préalable est nécessaire afin de comparer différents scénarios quant aux modes de collecte (bacs individuels ou collectifs, colonnes enterrées, PAV...), aux circuits et aux véhicules à prévoir.

	Type	Coût (€ HT)
Investissement	/	0
	Sous-total Investissement	0
Études et ingénierie	Étude d'optimisation	40 000
	Sous-total Études et ingénierie	40 000

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)

Partenaires : État, Région, Syndicat mixte du pays d'Arles, PNRA, PTCE « Pôle de valorisation des déchets »

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	40 000 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)	80	32 000
FNADT		
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20	8 000

Calendrier

2017	2018	2019	2020
Réalisation de l'étude d'optimisation (40 000 € HT)			

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2017

Application agréée E-legalite.com

013-2513 02295-20170706-DEL_03_CRURAL IT-D

Contribution aux thématiques de l'État et aux mesures des CIR



- Contribution prioritaire à la thématique « Accès aux services et aux soins »
- Contribution secondaire à la thématique « Cohésion sociale »

Cette action s'inscrit hors mesures des CIR

Cadres stratégiques locaux et régionaux intégrant cette action

/

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 5.3 « Soutenir l'intervention publique en milieu rural », en facilitant l'accès aux installations du Mas de la Cure aux personnes en situation de handicap

Descriptif du projet

Cette action répond à la priorité « Provence-Pays d'Arles, une destination touristique à marketer » du projet de territoire du Pays d'Arles car elle valorise des aspects du territoire qui demeurent uniques et exceptionnels (salins, élevage...) et qui constituent des points forts pour une stratégie de promotion territoriale. En effet, le site se compose d'un ensemble de bâtiments à très forte valeur patrimoniale et d'espaces de pâturages formant un paysage camarguais typique.

Elle fait écho au projet de la Ville de Saintes-Maries-de-la-Mer et d'ACCM de développer son offre touristique vers des publics variés.

Elle s'inscrit également dans les objectifs du Conservatoire du Littoral (propriétaire du site) de développer l'ouverture au public handicapé des sites en accompagnant des projets qui le permettent. Enfin, elle répond à la stratégie de l'association Maison du Cheval Camargue (gestionnaire du site) : rusticité, polyvalence, mental, gabarit sont autant de qualités du cheval Camargue pour accompagner des personnes présentant un handicap. Audelà d'une obtention future du label « Tourisme & Handicap », l'association construit un projet d'accueil pour enfant et adulte handicapé avec l'expertise de l'association Handi-Cheval.

Elle permet également de renforcer la politique de tourisme durable en proposant un lieu d'accueil pour visiter les espaces naturels et découvrir les usages associés au site, notamment l'élevage équin.

Contribution aux objectifs du Contrat de ruralité du Pays d'Arles

Cette fiche action contribue à l'objectif opérationnel 2.4 : « Développer la diversité de l'offre touristique ». Elle vise à permettre la réalisation d'une structure carrossable pour personnes à mobilité réduite sur le site du mas de la Cure. Cet accueil pourra être assuré par le gestionnaire du site (Association de la Maison du Cheval Camargue) qui pourra recevoir des groupes pour faire découvrir les richesses de la biodiversité, l'élevage équin, les paysages Camarguais et l'histoire particulière de ces bâtiments patrimoniaux.

Plan de financement 2017

Montant total (€ HT)	40 508.55 € HT	
Financements	%	Montant (€ HT)
Région		
Département		
FSIL 2017 (Investissement)		
FSIL 2017 (Etudes et ingénierie)		
FNADT Section nationale	80 %	32 000 €
Autres fonds de l'Etat		
Union Européenne		
Autofinancement	20 %	8 508.55 €

Calendrier

2017	2018	2019	2020
40 408.55 €			

